



# LE TUTORAT

## AU SEIN DU LYCÉE LÉPERVANCHE



RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Cap vers l'Excellence

# VOS INTERLOCUTEURS TUTORAT

## Les Référentes - Tutorat

Mme DE LA HOGUE (CPE) & Mme SEYCHELLES (Professeure de Lettres-Histoire)

## Le Professeur Principal du ou des élèves tutorés

(Pronote et/mail académique)

## Les Conseillers Principaux d'Éducation

**M. ANDY Henri**

0262 42 75 49

**CAP** : EL / EPC / PSR

**BAC PRO** : TNE - MELEC / MRC

MCV / PMIA – MSPC

CSTA

**Mme DE LA HOGUE**

0262 42 75 47

**CAP** : MAR / MVA / CAREP

**BAC PRO** : MV / CARPEINT / MN

MODAL / PREPAFOQUALE

**M. NAMINZO**

0262 42 75 39

**CAP** : BIJ / AEPE / MMEV / MO /  
PEINT / RCI

**BAC PRO** : REMI – TCI / MS

CSAD

**Mme SKROVEC**

0262 42 75 51

**BAC PRO** : GA – AGORA / ASSP

BTS CCST / FAS

## Les Assistantes Sociales

Mme Kissy LUC & Mme Tahiana VITRY

02 62 42 75 55

### Rôle :

L'Assistante Sociale est une interlocutrice privilégiée pour l'élève dont la situation personnelle ou scolaire déstabilise ou nuit au bon déroulement de sa scolarité.

L'Assistante Sociale est une conseillère pour le chef d'établissement et pour tout autre membre de l'équipe éducative quant à la résolution de problèmes à caractère social (violence, fugue, difficultés familiales...) rencontrés par les élèves de l'établissement.

L'Assistante Sociale est un relais auprès des autres professionnels de l'action sociale : Conseil Général, PJJ, Justice...

### **Horaires :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 16h30, mercredi de 08h00 à 12h00.

Les élèves peuvent venir rencontrer l'Assistante Sociale à son bureau dans le bâtiment I ou téléphoner au 02.62.42.75.55 pour prendre un rendez-vous.

### **Modalités de saisine :**

Tout élève peut prendre directement contact avec l'AS scolaire du lycée lors des permanences ou sur rendez-vous.

Tout membre de la communauté scolaire peut solliciter son appui et / ou son conseil pour l'aider à résoudre la situation d'un élève en difficulté ou d'un groupe.

Tout responsable légal peut prendre l'attache de l'AS scolaire pour l'aider à remplir son rôle d'éducateur et de protecteur de ses enfants.

### **Sur le terrain :**

- **ECOUTE**
- **CONSEIL**
- **SOUTIEN**

Aux élèves, dans leur environnement familial, **POUR FAVORISER LEUR REUSSITE INDIVIDUELLE.**

### **Élément essentiel dans le système éducatif, le Service Social :**

- favorise l'insertion scolaire et sociale de l'élève ;
- instruit les demandes d'aides financières « Fonds Social Lycéen »
- contribue à faire de l'école un lieu de vie et d'ouverture culturelle ;
- participe à la protection des mineurs en danger ou susceptibles de l'être ;
- mène un travail de prévention, en fonction des problématiques du moment.

Il mène des actions collectives portant sur des thèmes de travail aussi différents que le mal-être des jeunes, les conduites à risques, la toxicomanie, les violences... mais il participe aussi à l'éducation artistique et à la mise en place d'actions culturelles. « L'Assistante de service Social bénéficie d'une autonomie dans l'exercice de sa profession ; cependant elle ne peut intervenir, ni communiquer des renseignements dans le but de contrôler des individus »

### **Secret professionnel :**

Le secret professionnel auquel sont tenus les Assistants de service social (dans les conditions et sous réserves énoncées par les articles 226-13 et 226-14 du nouveau Code Pénal) concourt au respect de la vie privée de l'élève et de sa famille, sans nuire au partage d'informations utiles tant pour le bon déroulement de sa scolarité que dans le cadre d'un partenariat engagé pour venir en aide à l'élève.

Tout comme les élèves, les parents peuvent solliciter directement l'Assistante Sociale du lycée au sujet d'inquiétudes qu'ils ont / auraient pour leur(s) enfant(s).

## Les Psychologues de l'Education Nationale (Psy-EN)

**Mme LE BERRE & Mme GRAVIER-REDOULOUX**

**0262 42 75 46**

Elles interviennent dans le lycée professionnel deux fois par semaine : le mardi et le vendredi de 08h30 à 12h et de 13h00 à 16h30.

## L'Infirmier

**M. BONNIN**

**0262 42 75 54**

Il assure une permanence : lundi, mardi, jeudi de 8h00 à 16h00 et vendredi de 8h00 à 15h45. Les parents peuvent contacter l'infirmière au 0262 42 75 54. L'infirmier se situe dans la cour centrale face au CDI, c'est un lieu d'accueil, d'écoute et de soins.

## Le Médecin Scolaire

**Mme LECOQUIERRE**

**0262 43 05 87**

Il consulte sur rendez-vous au lycée ou au Centre Médico-Scolaire du Port (C.M.S., rue Général Emile Rolland). Téléphoner au 02.62.43.05.87 (secrétariat du C.M.S.) ou au 02.62.42.74.53 (salle de consultations du lycée).

## L'Accompagnatrice-Médiatrice de la MLDS

**Mme SANIKA**

Il accueille les élèves, écoute, accompagne, oriente et fait le lien avec les parents dans le cadre du décrochage scolaire.

## L' Agent de Prévention et de Sécurité-Médiateur :

**M. LAHIRE**

Il accueille les élèves, écoute, accompagne, oriente et fait le lien avec les parents.

**0262 42 74 55**